

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 15.02.2021

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2021

1. Adoption et vote des documents budgétaires suivants :

1.1 Budget Principal

- Approbation du compte de gestion du Receveur
- Vote du compte administratif exercice 2020
- Adoption de l'affectation de résultat de fonctionnement dégagé au compte administratif 2020
- Vote du budget primitif / exercice 2021

1.2 Budget Annexe

- Approbation du compte de gestion du budget annexe du Receveur
- Vote du compte administratif du budget annexe exercice 2020
- Adoption de l'affectation de résultat de fonctionnement dégagé au compte administratif du budget annexe 2020
- Vote du budget primitif du budget annexe / exercice 2021

2. Adoption des autres délibérations suivantes :

- Remboursement des frais de personnel du budget annexe au budget principal
- Répartition d'une partie des excédents antérieurs du budget de la coordination des Centres de Gestion de la Région PACA
- Comité d'action sociale : versement du solde / Exercice 2021
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale CFDT
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale CGT
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale FA-FPT
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale FO
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale FSU Territoriale 13
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale Solidaires
- Subvention annuelle au bénéfice de l'organisation syndicale UNSA
- Création d'un poste d'ingénieur en Chef et modification du tableau des emplois
- Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois
- Complément à la délibération n° 50_20 du 30/11/2020 portant actualisation du R.I.F.S.E.E.P
- Mise à jour du règlement d'utilisation des véhicules du CDG 13
- Autorisation de recrutement de deux apprentis au sein du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône

3. Divers

Information sur les décisions prises en matière de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée délibérante